

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026-04-11

2 avril 2026

Approbation du budget rectificatif de France compétences pour l'année 2026

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-11, L.6123-6 à L.6123-8, R. 6123-6 à R. 6123-13, R. 6123-15 à R.6123-19 et R. 6123-25 à R. 6123-28,

Vu la Loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

Vu l'ordonnance n°2021-797 du 23 juin 2021 relative au recouvrement, à l'affectation et au contrôle des contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage,

Vu l'ordonnance n° 77-1102 du 26 septembre 1977 portant extension et adaptation au département de Saint-Pierre-et-Miquelon de diverses dispositions relatives aux affaires sociales et notamment son article 20,

Vu Décret n° 2026-104 du 19 février 2026 relatif au financement de l'alternance par France compétences,

Vu le Décret n° 2025-1253 du 22 décembre 2025 fixant la liste des informations transmises pour la répartition des contributions conventionnelles de dialogue social et des contributions conventionnelles de formation professionnelle en application des articles L. 2135-10 et L. 6131-3 du code du travail,

Vu le décret n°2025-558 du 21 juin 2025 relatif à la répartition des contributions affectées au financement de la formation professionnelle et à l'alternance, ainsi qu'au plafonnement des fonds propres des opérateurs de compétences,

Vu le décret n° 2022-528 du 12 avril 2022 relatif à la contribution annuelle de France compétences au centre national de la fonction publique territoriale pour les frais de formation des apprentis,

Vu le décret n° 2021-1916 du 30 décembre 2021 relatif au recouvrement, à l'affectation et au contrôle des contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage,

Vu le décret n° 2020-1680 du 23 décembre 2020 relatif à la formation professionnelle outre-mer et notamment son article 3,

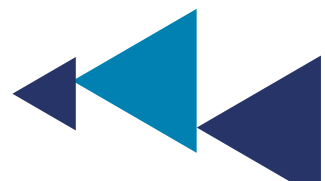
Vu l'arrêté du 14 juin 2022 relatif à la gestion des contributions du particulier employeur,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif à la répartition de la contribution à la formation professionnelle des travailleurs indépendants ne relevant pas du régime agricole, des particuliers employeurs et des artistes-auteurs,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2025 autorisant l'opérateur de compétences AKTO à gérer les fonds de la formation professionnelle et de l'alternance à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu la délibération n° 2025-11-134 du 27 novembre 2025 relative au budget prévisionnel initial de France compétences pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré le 2 avril 2026,



Décide

Article 1

Pour l'année 2026, le montant de la dotation annuelle pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi est fixé à cinq cent vingt-six millions neuf cent cinquante-sept mille cent quarante-sept euros et soixante-quinze centimes (526 957 147,75 €).

Article 2

Les montants des dotations, y compris celles mentionnées au 1°, aux a, c et f à g du 3° et au 5° de l'article L. 6123-5, ainsi qu'au deuxième alinéa de l'article L. 6123-12, sont fixés dans le budget rectificatif de France compétences pour l'année 2026 mentionné à l'article 3 ci-après.

Article 3

Le budget rectificatif de France compétences et le compte de résultat rectificatif pour l'année 2026 annexés à la présente délibération, modifiant le budget initial et le compte de résultat approuvés par la délibération n°2025-11-134 du 27 novembre 2025, sont approuvés.

Article 4

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie

Le 2 avril 2026

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration



Annexes :

1. Budget rectificatif de France compétences pour l'année 2026
2. Compte de résultat prévisionnel rectificatif de France compétences pour 2026
3. Situation patrimoniale prévisionnelle pour 2026
4. Tableau de dépenses prévisionnelles par destination, établi conformément aux principes de comptabilité analytique fixés en application de l'article R. 6123-17

Annexe 1 - Budget prévisionnel rectificatif de France compétences pour l'année 2026

RESSOURCES	12 723 907 284 €
Contributions recouvrées URSSAF MSA CPS SPM	11 552 342 988 €
Contributions intermittents spectacle	65 273 856 €
Contributions particuliers employeurs	16 817 152 €
Contributions CCCA BTP	82 964 480 €
Contributions FAF TI des travailleurs indépendants	349 358 080 €
Part CEP & CPF FAF des travailleurs indépendants	42 825 728 €
Contributions conventionnelles	51 700 000 €
Dotation exceptionnelle Etat	463 825 000 €
Dotation complémentaire Etat compensation Transco	8 000 000 €
Dotation complémentaire sur reversement crédit PIC non consommés	43 800 000 €
Fonds FIPU et C2P	47 000 000 €
EMPLOIS	12 205 657 062 €
TOTAL EMPLOIS BUDGET D'INTERVENTION	12 150 364 203 €
Section dédiée au financement de la formation des demandeurs d'emploi	526 957 148 €
Section dédiée au financement des projets de transition professionnelle	435 000 000 €
Section dédiée au financement des projets de reconversion professionnelle par utilisation du C2P et des projets de transition professionnelle financés par le FIPU	47 000 000 €
Projets de reconversion professionnelle C2P	7 000 000 €
Projets de transition professionnelle FIPU	40 000 000 €
Section dédiée au financement du conseil en évolution professionnelle	100 000 000 €
Section dédiée au financement de l'alternance	8 387 029 128 €
Aide au permis de conduire apprentis	5 000 000 €
Fonds régions fonctionnement CFA	44 000 100 €
Fonds régions investissements CFA	90 048 750 €
Péréquation inter-branches	4 647 980 278 €
Financement des dépenses des actions de l'alternance	3 600 000 000 €
Section dédiée au financement du CPF	1 359 000 000 €
Section dédiée au financement de l'aide au développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de cinquante salariés	521 000 000 €
Section dédiée au financement des périodes de reconversion	68 000 000 €
Section dédiée à la TVA sur frais de gestion OPCO	160 000 000 €
Section dédiée à l'affectation des financements aux fonds d'assurance-formation de non-salariés	349 358 080 €
Section dédiée à l'affectation des contributions conventionnelles	51 700 000 €
Section dédiée à l'affectation des financements au comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics	82 964 480 €
Section dédiée à l'affectation des financements des intermittents du spectacle	62 010 368 €
Section dédiée à l'affectation des financements pour le développement de la formation professionnelle et de l'alternance à Saint Pierre et Miquelon	345 000 €
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENTS	25 292 859 €
Sous-section dédiée aux dépenses de fonctionnement	22 070 976 €
Dépenses de personnel	10 243 253 €
Autres dépenses de fonctionnement	11 827 723 €
Sous-section dédiée aux dépenses d'investissements	3 221 883 €
TOTAL EMPLOIS FINANCIERS	30 000 000 €
Intérêts sur concours bancaires	30 000 000 €
EXCEDENT PREVISIONNEL	518 250 222 €

Annexe 2 – Compte de résultat prévisionnel rectificatif de France compétences pour 2026

Emplois	Montant (en M€)	Ressources	Montant (en M€)
Formation demandeurs d'emploi	527	Contributions recouvrées URSSAF MSA CPSSMP	11 552
Projets de transition professionnelle	435	Contributions intermittents spectacle	65
Dotations spécifiques C2P et FIPU	47	Contributions particuliers employeurs	17
Conseil en évolution professionnelle	100	Contributions CCCA BTP	83
Alternance fonds régions fonctionnement	44	Contributions FAF des travailleurs indépendants	349
Alternance fonds régions investissement	90	CEP & CPF FAF des travailleurs indépendants	43
Alternance permis de conduire apprentis	5	Contributions conventionnelles	52
Alternance CNFPT	-	Excédents de trésorerie	-
Alternance péréquation inter-branches	4 648	Dotation exceptionnelle Etat	464
Alternance reversée gestion OPCO	3 600	Dotation compl. Etat compensation Transco	8
Enveloppe reversée gestion OPCO PDC-50	521	Dotation compl. Reversement crédits PIC	44
Enveloppe reversée OPCO Période reconv.	68	Fonds spécifiques C2P et FIPU	47
TVA sur frais de gestion facturée par les OPCO	160		
Reversements intermittents spectacle	62		
Compte personnel de formation	1 359		
Reversements contributions FAF TI	349		
Reversements contributions conventionnelles	52		
Reversement contributions CCCA BTP	83		
Reversement contributions SP&M	0,35		
Fonctionnement et investissements & intérêts bancaires	55		
Total des emplois prévisionnels	12 206	Total des ressources prévisionnelles	12 724
Résultat prévisionnel 2026			518

Annexe 3 - Situation patrimoniale prévisionnelle pour 2026

Actif	Montant (en M€)	Passif	Montant (en M€)
Investissements nets	5	Report à nouveau	- 11 207
Actif immobilisé	5	Résultat de l'exercice	518
Adhérents et comptes rattachés	1 505	Total fonds propres	- 10 689
Subventions à recevoir	-	Provisions AAP & opérations FPSP	-
Créances fiscales et sociales	-	Provisions pour risques et charges	1
Valeurs mobilières de placement	-	Total provisions	1
Disponibilités	-	Dettes financières CT	1 682
Charges constatées d'avances	2	CDC CPF	807
		PIC	1 557
		OPCO alternance et péréquation	7 210
		Adhérents et comptes rattachés autres	932
		Dettes fournisseurs & comptes rattachés	9
		Dettes fiscales et sociales	2
Actif circulant	1 507	Total dettes	12 200
Total actif	1 513	Total passif	1 513

Annexe 4 - Tableaux de dépenses prévisionnelles par destination, établi conformément aux principes de comptabilité analytique fixés en application de l'article R. 6123-17

Budget d'intervention (hors reversements à l'€ l'€)	Total (en M€)
Plan d'investissement dans les compétences (PIC)	527
Projets de transition professionnelle dotation	435
Conseil en évolution professionnelle (CEP)	100
Alternance fonds régions fonct. & invests. CFA	134
Alternance aide au permis apprentis	5
Alternance péréquation inter-branches	4 648
Alternance dotation principale	3 600
Compte Personnel de Formation	1 359
PDC-50	521
Périodes de reconversion	68
TVA sur frais de gestion OPCO	160
Total	11 557

Budget fonctionnement	Personnel	Fonct.	Invests.	Total
Mission observation et évaluation	1 538 853	2 504 943	1 302 879	5 346 676
Mission financement et répartition	1 669 534	1 585 501	70 341	3 325 376
Mission régulation et contrôle	1 364 669	1 582 176	516 863	3 463 709
Mission certification professionnelle	3 263 980	2 677 543	669 156	6 610 679
Mission CEP	1 241 587	2 213 078	592 302	4 046 967
Mission transitions professionnelles	1 164 630	1 264 482	70 341	2 499 453
Total	10 243 253	11 827 723	3 221 883	25 292 859